

**Assemblée générale**

Soixante et onzième session

Documents officiels

Distr. générale  
9 janvier 2017  
Français  
Original : anglais

---

**Cinquième Commission****Compte rendu analytique de la 16<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 2 décembre 2016, à 10 heures

*Présidente* : M<sup>me</sup> King ..... (Saint-Vincent-et-les Grenadines)  
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires* :  
M. Ruiz Massieu

**Sommaire**

Point 133 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

*Esquisse du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019*

Point 134 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (*suite*)

*Estimations révisées concernant le chapitre 7 (Cour internationale de Justice)*

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



*La séance est ouverte à 10 h 15.*

**Point 133 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administrative et financier de l'Organisation des Nations Unies (suite)**

*Esquisse du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 (A/71/428 et A/71/634)*

1. **M<sup>me</sup> Bartsiotas** (Contrôleuse), présentant le rapport du Secrétaire général sur l'esquisse du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 (A/71/428), dit que le projet proposé traduit l'objectif de stricte discipline budgétaire du Secrétaire général – faire plus avec moins pour trouver de nouveaux moyens d'accomplir les mandats de l'Organisation. L'estimation préliminaire, légèrement supérieure à 5,4 milliards de dollars, est en hausse de 21,2 millions de dollars par rapport au montant du budget-programme de l'exercice 2016-2017, hausse qui est principalement due aux initiatives à l'examen pendant la session en cours. En comparaison du montant définitif des dépenses de l'exercice 2014-2015, qui s'était établi à un peu moins de 5,7 milliards, l'esquisse proposée est en baisse de 259 millions de dollars.

2. L'esquisse a été établie conformément au processus fixé dans les résolutions 41/213 et 63/266 de l'Assemblée générale, et correspond aux priorités d'action qu'il est proposé de donner à l'Organisation en vertu de la résolution 71/6. L'Assemblée a réaffirmé à plusieurs reprises que l'esquisse budgétaire doit donner une idée plus fiable des ressources budgétaires à prévoir pour l'exercice biennal suivant. Conformément à la demande que l'Assemblée a formulée dans sa résolution 63/266, l'Annexe II du rapport présente un tableau estimatif complet de toutes les ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2018-2019.

3. L'estimation préliminaire des ressources se fonde en premier lieu sur le montant de l'enveloppe budgétaire approuvée pour 2016-2017. L'esquisse tient également compte de l'effet report des 70 postes créés en 2016-2017 qui nécessiteront l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 11 millions de dollars, lequel sera en partie contrebalancé par une réduction de 2,5 millions correspondant aux postes supprimés en 2016-2017, par le non-renouvellement de dépenses ponctuelles pour un montant de 79 millions de dollars, et par l'inscription d'un crédit supplémentaire de 4,9 millions au titre des nouveaux mandats et initiatives tels que la mise en œuvre de la politique de vérification des antécédents du personnel des Nations Unies en matière de respect des droits de l'homme, le

renforcement des prescriptions de sécurité et de sûreté à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, ou encore le programme de santé et de sécurité au travail.

4. Les ressources à prévoir pour les missions politiques spéciales correspondent au niveau de l'enveloppe actuelle, soit 1,124 milliard de dollars. Ce montant pourra être modifié si des missions sont créées ou si le mandat des missions en cours est modifié. Les ressources à prévoir en 2017 pour la Mission des Nations Unies en Colombie, publiées quelques jours auparavant, se traduiront par une augmentation de 128,3 millions du projet de budget-programme.

5. L'Annexe II du rapport renseigne sur les initiatives dont l'Assemblée est ou sera saisie et qui pourraient avoir des incidences sur l'esquisse budgétaire, à hauteur d'un montant estimé à 86,9 millions de dollars. Y figure également la baisse de 27,8 millions liée à la valorisation des avantages tirés du progiciel de gestion intégré Umoja. Le Secrétaire général est conscient du considérable investissement financier et politique que les États Membres ont consenti en faveur d'Umoja, dont le déploiement permet d'harmoniser les processus-métier, de redéfinir les rôles et les responsabilités, de limiter la répétition des activités et d'établir de nouveaux dispositifs de prestation de services. Le Secrétaire général et l'équipe de direction restent déterminés à réaliser des gains qualitatifs et quantitatifs de l'ordre de 140 à 220 millions de dollars d'ici à 2019. Comme l'indique le huitième rapport d'étape sur le progiciel de gestion intégré (A/71/390), le montant cumulé des avantages réalisés devrait atteindre 163,7 millions de dollars à la fin 2019.

6. Les informations figurant dans l'Annexe II évoluent à mesure que l'Assemblée générale poursuit l'examen des points ayant des incidences budgétaires. Selon les informations les plus récentes, l'estimation préliminaire se maintient depuis la publication du rapport du Secrétaire général à 5,58 milliards de dollars, soit un niveau encore inférieur au montant final des dépenses pour 2014-2015. Une version mise à jour de l'Annexe II sera fournie à la Cinquième Commission lors des consultations informelles.

7. Il est proposé de ne présenter qu'un seul rapport regroupant toutes les incidences sur le budget-programme afin d'en donner un panorama complet et de simplifier le processus d'examen pour le Comité consultatif et la Cinquième Commission. Cette proposition sera mise en œuvre à titre expérimental pendant l'exercice biennal 2018-2019 et un examen de

l'expérimentation sera présenté dans le cadre du projet de budget-programme de l'exercice biennal 2020-2021, afin que l'Assemblée décide ou non de la pérenniser.

8. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport connexe du Comité consultatif (A/71/634), rappelle que le Comité consultatif s'interroge sur l'opportunité d'inclure, dans le montant total de l'estimation préliminaire du budget pour l'exercice biennal 2018-2019, des initiatives ou activités qui n'ont pas encore été examinées par l'Assemblée générale. Il réaffirme que, dans l'esquisse budgétaire, le Secrétaire général devrait clairement différencier deux parties : la première ne couvrant que les prévisions de dépenses relatives aux activités approuvées et la seconde ne portant que sur les prévisions de dépenses liées aux activités et aux initiatives qui n'ont pas encore été examinées ou sont en cours d'examen par l'Assemblée générale.

9. Pour ce qui concerne la proposition visant à ce que les états des incidences sur le budget-programme de tous les projets de résolution que les grandes commissions auront recommandé à l'Assemblée générale d'adopter soient regroupés en un seul rapport, lequel serait soumis au Comité consultatif et à l'Assemblée pour examen avant le 1<sup>er</sup> décembre, le Comité consultatif n'est pas convaincu que cette nouvelle méthode permette de faire des économies tangibles significatives et se prononce donc contre la proposition du Secrétaire général.

10. **M<sup>me</sup> Wairatpanij** (Thaïlande), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, est d'avis que l'esquisse du projet de budget-programme doit fournir un tableau exhaustif des estimations de l'Organisation concernant les ressources à prévoir pour le prochain exercice biennal et que certaines activités en cours d'examen ou devant être examinées par l'Assemblée générale pourraient se traduire par une augmentation de l'enveloppe budgétaire. Elle réaffirme qu'il est important pour le Secrétariat de disposer des ressources suffisantes à l'accomplissement des mandats approuvés par les États Membres. Notant que les estimations préliminaires des ressources à prévoir s'établissent à un montant de 5 429,9 millions de dollars pour l'exercice biennal 2018-2019, sous réserve de mises à jour qui seront présentées sous forme de renseignements complémentaires, elle demande que ces mises à jour soient communiquées au Comité dans les meilleurs délais.

11. Le Groupe se déclare de nouveau préoccupé par le fait que les estimations préliminaires du budget des

missions politiques spéciales, qui s'élèvent à 1 124,4 millions de dollars, représentent plus de 20 % du total des ressources inscrites au budget ordinaire. Le déséquilibre qui en résulte et le fait qu'une part croissante du budget ordinaire est consacrée aux activités de paix et de sécurité pourraient porter préjudice aux activités de développement de l'Organisation. Cette évolution est contraire aux priorités établies par l'Assemblée et pourrait nuire à la capacité de l'Organisation à accomplir ses mandats avec succès, en particulier au titre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba.

12. Le Groupe approuve les observations du Comité consultatif concernant les incohérences qui caractérisent la présentation du document d'esquisse budgétaire, qui nuisent à sa clarté ainsi qu'à la transparence du calcul du montant des ressources à prévoir et de la variation des crédits d'un exercice biennal à l'autre.

13. S'agissant du montant lié à la valorisation des avantages tirés d'Umoja, estimé à 27,8 millions de dollars pour l'exercice biennal 2018-2019, une analyse détaillée du coût total et des avantages d'Umoja est en cours et, de ce fait, il n'est pas opportun à ce stade d'approuver les diminutions attribuées à Umoja dans l'esquisse budgétaire.

14. Prenant note des ressources à prévoir pour l'équipe de gestion du projet chargée du dispositif de prestation de services centralisée, soit un montant de 512 600 dollars, elle précise qu'un projet détaillé concernant ce dispositif et les ressources afférentes sera soumis à la décision de l'Assemblée lorsqu'elle abordera le sujet durant la session en cours.

15. Le Groupe demeure vivement préoccupé par la pratique récente consistant à proposer de diminuer les niveaux de ressources dans l'esquisse budgétaire, car ces diminutions ne sont pas le résultat de gains d'efficacité mais traduisent plutôt la réduction des objectifs réalisables, aucune explication n'étant donnée quant à leur exécution, ce qui pourrait nuire aux activités liées au programme. Le Groupe suivra cette question avec la plus grande attention en gardant à l'esprit les observations, commentaires et recommandations précédemment formulés par le Comité consultatif et par le Comité des commissaires aux comptes.

16. Le Groupe est particulièrement attaché au respect du processus budgétaire établi par les résolutions 41/213 et 42/211 de l'Assemblée générale qui sont au fondement des travaux de la Commission, stipulent les règles d'élaboration du budget et fixent les termes de sa négociation par la Commission. Les incohérences

que le Comité consultatif a relevées dans la présentation du rapport du Secrétaire général sur l'esquisse du projet de budget-programme (A/71/428) sont préoccupantes. Le regroupement proposé des états des incidences budgétaires des projets de résolution retarderait inutilement les travaux de l'Assemblée et ne serait d'aucun avantage pour la Cinquième Commission.

17. En vertu de la Charte, l'Assemblée générale est le seul organe compétent pour examiner et approuver le budget de l'Organisation des Nations Unies, et le rôle que tient la Cinquième Commission en matière budgétaire et administrative doit être respecté. Comme elle l'a fait auparavant, la Commission doit rappeler par écrit aux autres grandes commissions qu'elles sont tenues de ne pas faire obstacle à ces prérogatives.

18. **M<sup>me</sup> Baumann** (Suisse), parlant également au nom du Liechtenstein, dit que les États Membres ont la responsabilité de fournir une orientation stratégique à l'Organisation en veillant à ce qu'elle dispose des ressources adéquates dans les domaines susceptibles d'avoir le plus d'effets et à ce qu'il en soit fait un usage efficient. Le système de budgétisation et de planification en vigueur à l'Organisation des Nations Unies, y compris l'esquisse budgétaire, fonctionne mal et doit être réformé. Dans la mesure où la planification des programmes et le cycle budgétaire s'étendent sur cinq années alors que l'exercice budgétaire ordinaire est biennal, les plans-programmes sont souvent obsolètes lors de l'approbation des ressources et de l'établissement du budget. De surcroît, l'exécution des programmes et les résultats financiers de l'Organisation ne sont pas examinés en parallèle. Dès lors, le lien essentiel entre la répartition des ressources et les résultats déjà obtenus n'est pas établi et les États Membres prennent des décisions sans se pencher sur l'exécution des programmes. Plutôt que de chercher à obtenir des résultats clairs et d'encadrer l'orientation stratégique de l'Organisation de manière éclairée, les États Membres se livrent à une micro-gestion de la répartition des ressources en autorisant la création et la suppression de postes individuels.

19. En outre, l'Organisation pourrait, à ressources constantes, réaliser les objectifs des mandats qui lui sont confiés dans le domaine de la paix et de la sécurité avec plus d'efficacité en renforçant son action en matière de prévention des conflits. La prévention vaut mieux que les remèdes *a posteriori* et, pourtant, l'essentiel des contributions est destiné au maintien de la paix tandis que les ressources affectées à la médiation et à la prévention des conflits sont limitées. De plus, la paix, la sécurité et les droits de l'homme étant des questions étroitement imbriquées, il est

indispensable d'asseoir l'action en matière de droits de l'homme sur des bases solides afin d'accomplir les activités prescrites dans leur intégralité et d'assurer la protection et la promotion efficace des droits de l'homme. Cela permettra de renforcer la prévention des conflits et de promouvoir la paix et la sécurité.

20. Les Nations Unies gagneront beaucoup en efficacité si l'Organisation et son processus budgétaire sont réformés. C'est pourquoi l'oratrice encourage vivement le Secrétaire général désigné à poursuivre les réformes en cours et à conduire l'Organisation dans le cadre d'un processus budgétaire efficient et axé sur les résultats.

21. **M. De Preter** (Observateur pour l'Union européenne), parlant au nom des pays candidats, l'Albanie, le Monténégro, la Serbie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie, du pays du processus de stabilisation et d'association, la Bosnie-Herzégovine, ainsi que de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, déclare que l'examen de l'esquisse budgétaire offre une occasion unique d'évaluer les ressources nécessaires et de faire la preuve d'une approche fondée sur la connaissance concrète des coûts induits par l'exécution des mandats. Une fois de plus, pourtant, le projet présenté à la Commission se résume à une liste d'ajouts au budget en cours. L'examen des structures existantes et la redéfinition des priorités correspondantes doivent être au cœur de chaque cycle budgétaire, *a fortiori* vu le nombre de nouvelles initiatives proposées. Le Programme 2030 et le projet Umoja ont été des réformes historiques qui devraient permettre à l'Organisation des Nations Unies de travailler de manière plus efficace et efficiente afin d'exercer ses mandats en s'appuyant sur un budget fondé sur une évaluation précise des ressources réellement nécessaires.

22. L'approche par reconduction de la budgétisation est très préoccupante. La méthode d'élaboration de l'esquisse n'est pas expliquée et les chiffres sont confus, parfois même contradictoires. Dans l'ensemble, l'approche manque de profondeur stratégique et la distinction entre les rubriques figurant dans l'esquisse et celles qu'il reste à y ajouter n'est pas claire. Lors des consultations informelles, l'Union européenne demandera des éclaircissements sur les rubriques de l'Annexe II qui sont assorties de la mention « À préciser ».

23. Les avantages limités qui ont été tirés d'Umoja sont décevants et l'Union européenne jugerait utile que soient précisés l'ensemble des avantages à en attendre d'ici à 2019. De surcroît, la situation du dispositif de

prestation de services centralisée est floue. L'Organisation doit redoubler d'efforts pour améliorer ses pratiques de travail afin de gérer les ressources de la manière la plus efficace et efficiente qui soit; le Secrétaire général et les hauts fonctionnaires qui l'entourent devront faire preuve d'autorité pour garantir la mobilisation de l'Organisation toute entière à ces fins.

24. Le Secrétariat doit, autant que possible, anticiper les tensions inflationnistes et les fluctuations des taux de change et les gérer avec toute la prudence nécessaire. L'Union européenne continuera d'examiner de près la pratique et la méthode de l'actualisation des coûts afin d'en limiter le champ.

25. L'Union européenne s'interroge sur l'usage qui est fait du fonds de réserve, car aucune réaffectation des ressources n'a été effectuée et aucun mandat n'a jamais donné lieu à un report de sa réalisation à l'exercice biennal suivant lorsque le fonds a atteint sa limite, comme le prévoit la résolution 41/213 de l'Assemblée générale.

26. L'esquisse budgétaire doit être un outil de gestion moderne qui contribue à assurer la discipline budgétaire et à réaffecter les ressources en fonction des besoins nouveaux ou émergents tout en garantissant la prévisibilité financière. Le projet actuel n'est ni conçu ni utilisé à ces fins. En conséquence, les États Membres peinent à financer les nouvelles priorités alors que, dans le même temps, sont préservées des ressources affectées à des questions obsolètes ou non prioritaires, ainsi qu'à des procédures et des pratiques de gestion inadaptées.

27. **M<sup>me</sup> Iwatani** (Japon) regrette que l'esquisse du projet de budget-programme soit présentée aussi tard dans la session car cela laisse peu de temps au Comité pour en faire un examen approfondi. Malgré les préoccupations soulevées par sa délégation et par d'autres au sujet de la pratique consistant à se contenter de prolonger le budget en cours dans le cadre d'un processus de budgétisation par reconduction, le projet présenté est inchangé en termes de méthode et de format. Elle partage le point de vue du Comité consultatif selon lequel il est nécessaire de différencier clairement les activités mandatées de celles qui n'ont pas encore été examinées par l'Assemblée, ainsi que sur l'absence de cohérence dans la présentation du document d'esquisse budgétaire.

28. Sa délégation a déjà fait observer les irrégularités et les incohérences qui caractérisent les déclarations orales concernant les incidences des projets de résolution adoptés sur le budget-programme. La raison d'être des résolutions, règles et règlements encadrant

les projets de résolution qui entraînent des incidences budgétaires est de permettre aux États Membres, qui s'acquittent des contributions une fois ces projets de résolution adoptés, de prendre des décisions en toute connaissance de cause et dans les meilleurs délais. Les prérogatives de la Cinquième Commission en matière budgétaire et administrative ne signifient pas que les autres grandes commissions doivent être privées des informations nécessaires concernant l'impact financier de leurs décisions. Sa délégation sera attentive à ces éléments lorsqu'elle examinera les ajouts aux estimations préliminaires, en particulier les estimations révisées concernant le Conseil économique et social et les incidences budgétaires découlant des projets de résolution de l'Assemblée générale.

29. Prenant note des avantages tirés d'Umoja dans les estimations préliminaires pour 2018-2019, elle indique que sa délégation souhaiterait que soient réalisés davantage de gains d'efficacité et d'économie, et qu'elle sera de ce fait très attentive aux points relatifs aux réformes en matière de gestion. Elle approuve la recommandation du Comité consultatif contre la proposition visant à regrouper les états des incidences sur le budget-programme; le strict respect des règles en vigueur et la présentation des documents en temps voulu servirait mieux les objectifs des États Membres. Enfin, sa délégation soutient la proposition du Secrétaire général concernant le volume du fonds de réserve.

30. **M<sup>me</sup> Norman Chalet** (États-Unis d'Amérique) signale qu'au cours des 22 années écoulées entre l'exercice biennal 1978-1979 et celui de 2000-2001, le budget des Nations Unies est resté stable, ses variations n'étant dues qu'à l'inflation. La période allant de 2000-2001 à 2010-2011 s'est caractérisée par une augmentation sans précédent du budget. Une discipline budgétaire plus stricte s'est imposée depuis lors, grâce à quoi le budget a retrouvé sa tendance habituelle à une croissance faible ou nulle. En dépit des nombreuses demandes de crédits dont la Commission est saisie à l'occasion de la session en cours, il faut impérativement empêcher que cette tendance ne s'inverse.

31. Il est regrettable que le processus d'esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2018-2019 ait notamment consisté à se fonder sur le budget approuvé pour l'exercice en cours en partant du principe que des ressources supplémentaires seraient tout simplement ajoutées à la masse budgétaire actuelle. Il semble qu'il ne soit prévu aucun processus d'examen approfondi du précédent budget visant à étudier comment les activités pourraient être rationalisées ou réalisées de manière plus efficace. Pour satisfaire aux demandes de

ressources supplémentaires tout en préservant la discipline budgétaire, c'est le processus budgétaire lui-même qui doit être réformé, afin d'analyser les principaux facteurs de dépense comme les dépenses de personnel, d'examiner l'efficacité des activités et d'explorer les possibilités de réduction des doubles emplois et des chevauchements. Cet effort a été demandé lors du débat sur le Programme 2030 et devrait être imité dans tous les domaines d'action de l'ONU, notamment la paix et la sécurité. D'autre part, il faut tirer tout le parti possible des économies liées aux initiatives de gestion du changement, en particulier Umoja et la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public. Sa délégation examinera également la pratique d'actualisation des coûts, qui a une incidence sur la discipline budgétaire.

32. Sa délégation demeure préoccupée par la pratique actuelle selon laquelle les commissions et d'autres organes ne sont informés des incidences de leurs décisions sur le budget-programme qu'une fois leurs négociations achevées. De plus, il est arrivé à plusieurs reprises que l'état des incidences sur le budget-programme ne corresponde pas aux intentions des négociateurs du texte concerné. Le processus doit être remanié de telle sorte que les commissions reçoivent les informations d'ordre financier en amont et qu'elles puissent négocier en étant déjà éclairées sur les incidences budgétaires de leurs décisions. Cette approche n'affecterait pas la responsabilité qui incombe à la Cinquième Commission de prendre les décisions finales en matière financière.

33. **M. Khalizov** (Fédération de Russie) déclare que sa délégation prend note de l'esquisse du projet de budget-programme pour 2018-2019 qui estime l'enveloppe budgétaire globale à 5,43 milliards de dollars, soit un montant légèrement supérieur au budget de l'exercice en cours. La décision finale qui sera prise concernant l'esquisse budgétaire doit s'appuyer sur une évaluation réaliste des ressources nécessaires à l'Organisation.

34. Sa délégation ne s'oppose pas à ce que le montant du fonds de réserve soit fixé à 0,75 % de la masse budgétaire totale pour 2018-2019. En revanche, elle refuse que l'esquisse budgétaire contienne des estimations portant sur des initiatives qui n'ont pas encore été approuvées par des organes intergouvernementaux, car cette pratique n'encourage pas la discipline budgétaire. Les ressources à prévoir au titre d'activités qui n'ont pas été approuvées doivent être présentées séparément.

35. Comme le Comité consultatif, sa délégation estime que les ressources à prévoir au titre du maintien

de missions politiques spéciales ne sont pas dûment justifiées. Ces ressources, qui représentent un quart du budget ordinaire, doivent être analysées en détail.

36. Le budget à venir doit tenir compte des recommandations du Comité consultatif sur le déploiement rapide du nouvel ensemble de prestations aux fonctionnaires et doit présenter en toute clarté les coûts et les avantages liés à la mise en œuvre du système Umoja.

#### **Point 134 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal (suite)**

*Estimations révisées concernant le chapitre 7 (Cour internationale de Justice) (A/71/560 et A/71/635)*

37. **M<sup>me</sup> Bartsiotas** (Contrôleuse), présentant le rapport du Secrétaire général sur les estimations révisées concernant le chapitre 7 (Cour internationale de Justice) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/560), indique que la Cour internationale de Justice, par une ordonnance du 31 mai 2016, a décidé de recourir à un avis d'expert dans l'affaire relative à la délimitation maritime dans la mer des Caraïbes et l'océan Pacifique (*Costa Rica c. Nicaragua*). Deux experts indépendants ont été désignés le 16 juin 2016 et le Greffe a pourvu à leur secrétariat et pris les autres dispositions de soutien à leur mission.

38. Les ressources estimées pour exécuter l'ordonnance de la Cour s'élèvent à 170 000 dollars. Le Secrétaire général a d'ores et déjà autorisé le versement d'un montant de 50 000 dollars en application de la résolution 70/250 sur les dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 2016-2017 et l'ouverture des crédits correspondants sera demandée dans le cadre du premier rapport sur l'exécution du budget-programme. Un montant supplémentaire de 120 000 dollars est demandé dans les présentes estimations révisées. L'enveloppe proposée couvrira la rémunération des experts, les frais de voyage liés à leurs visites sur le terrain, les frais de consultation avec les membres de la Cour et les frais liés à la présence des experts aux audiences tenues à La Haye, ainsi que les frais de voyage des deux fonctionnaires du Greffe qui ont été désignés pour fournir des services de secrétariat.

39. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport connexe du Comité consultatif (A/71/635), dit que le Comité consultatif a été informé que les ressources à prévoir comprenaient un montant de 20 000 dollars destiné à couvrir les frais

de voyage des deux fonctionnaires du Greffe. Le Comité consultatif estime que cette dépense doit être absorbée par le budget de la Cour au titre des crédits initialement ouverts pour 2016-2017. Dès lors, il recommande que l'Assemblée générale autorise le Secrétaire général à engager un montant de 100 000 dollars pour couvrir les dépenses de la Cour internationale de Justice pour l'exercice biennal 2016-2017, et qu'elle lui demande de faire rapport sur ce point dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme.

40. **M. Chamlongrasdr** (Thaïlande), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, indique que le Groupe réaffirme sa position selon laquelle le montant des crédits approuvés par l'Assemblée doit être proportionné à l'ensemble des activités et des mandats autorisés afin que leur mise en œuvre soit complète et efficace. Étant donné le caractère imprévisible et complexe de la charge de travail de la Cour internationale de Justice, les ressources qui lui sont nécessaires doivent être dûment évaluées et il convient d'ouvrir les crédits adéquats. La désignation d'experts dans l'affaire en question relève d'une décision souveraine de la Cour, le principal organe judiciaire de l'ONU. Dans la mesure où les ressources extrabudgétaires ne peuvent pas être affectées à la Cour et compte tenu de la réduction de 10 % de ses ressources pour l'exercice biennal en cours par rapport aux crédits ouverts pour 2014-2015, la Cour doit recevoir les ressources adéquates pour exercer ses fonctions. Dès lors, le Groupe soutient la demande du Secrétaire général d'ouvrir un crédit d'un montant de 120 000 dollars pour couvrir toutes les dépenses nécessaires à la résolution de l'affaire comme prévu.

*La séance est levée à 11 h 5.*